

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Service Archives nationales d'outre-mer

29, chemin du Moulin Detesta

13090 Aix-en-Provence

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION (R.P.C)

Marché n° 2012-06

Objet : Banque d'images Ulysse : Création d'un nouvel outil de production, de contrôle et de publication pour le service Archives nationales d'outre-mer

Option : migration des données

Date limite de réception des offres :11 octobre 2012 à 16 h

septembre 2012

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES

ARTICLE 4 - CRITERES DE CHOIX- SELECTION DES OFFRES

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 7 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent marché a pour objet la

Banque d'images Ulysse : Création d'un nouvel outil de production, de contrôle et de publication pour le service Archives nationales d'outre-mer

Option : migration des données

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 - Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

Le présent appel d'offres en procédure adaptée est lancé sans variante. Il est soumis aux dispositions des articles 26 et 28 du code des marchés publics.

2.2 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard sept jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente sera reportée d'un même nombre de jours.

2.3 - Organisation de l'appel d'offres

Le pouvoir adjudicateur responsable de l'organisation de l'appel d'offres est : Martine Cornède
Directrice des Archives nationales d'outre-mer 29, chemin du Moulin Detesta 13090 Aix-en-Provence

Téléphone : 01 42 93 38 50

Télécopie : 01 42 93 38 89

2.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les offres seront rédigées obligatoirement en langue française.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet **en un original et une copie** comprenant les pièces suivantes complétées, datées et signées par lui:

- 1 l'acte d'engagement,
- 2 ses annexes :

annexe 1 : Demande d'acceptation de sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance (si besoin est),

annexe 2 : Bordereau des prix unitaires (BPU)

-le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

-le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes (préconisations du Département des systèmes d'information (DSI) du Ministère de la Culture et de la communication)

-un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Ce document contiendra toute information utile à la bonne compréhension de la proposition.

Ces six derniers documents sont joints au présent règlement particulier de la consultation.

Les justifications à produire sont les suivantes :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- DC1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).
- DC2 (déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché : -Pièces prévues aux articles R. 324-4 ou R. 324-7 du code du travail

-Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (si ces éléments ne sont pas déjà demandés dans le cadre du DC 7, ci après) ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

Autres renseignements demandés

-1 Extrait Kbis + 1 R.I.B. ou R.I.P. peuvent être produits, mais ils ne seront exigible qu'à l'attribution du marché.

-Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société

Afin d'accélérer le traitement administratif du marché, il est recommandé de fournir l'ensemble de ces pièces dès la remise de la candidature.

ARTICLE 4 - CRITERES DE CHOIX- SELECTION DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics et notamment au regard des critères suivants ::

1 – 70 % valeur technique de l'offre (qualité des produits, des services associés et des conditions de livraison) ;

2 – 30 % prix.

ARTICLE 5 - CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront remises sous enveloppe cachetée.

Elles peuvent soit être envoyées par poste en recommandé avec accusé réception ou en chronopost, soit être déposées contre récépissé de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à l'adresse du Maître d'ouvrage :

Ministère de la culture et de la communication Archives nationales d'outre-mer
29, chemin du Moulin Detesta
13090 Aix-en-Provence

Pour envoi par la poste, ne pas oublier de tenir compte des délais d'acheminement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-avant ainsi que ceux qui ne seraient pas remis sous double enveloppe cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus auprès de :

- d'ordre technique : Martine Cornède (directrice des ANOM) Tel.: 04 42 93 38 50
Jean-Luc Vannier (responsable informatique) Tel. : 04 42 93 38 70
- d'ordre administratif : Michelle Bournonville (secrétaire générale)
Tel. : 04 42 93 38 62

ARTICLE 7 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Les règlements du marché s'effectueront dans les conditions définies au CCAP.



« OFFRE POUR Banque d'images Ulysse : Création d'un nouvel outil de production, de contrôle et de publication pour le service Archives nationales d'outre-mer

Option : migration des données

NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER